

RÈGLEMENT DU LABDOC 2027

8^e édition

Résidence d'écriture de longs métrages documentaires

Article 1 — Présentation générale

Le **LabDoc** est une résidence d'accompagnement à l'écriture d'un **premier ou deuxième long métrage de documentaire de création**, organisée par **Meditalents**, association loi 1901 basée à Marseille.

La résidence s'adresse à **8 auteurs ou autrices issus du bassin méditerranéen**, qui bénéficieront d'un **accompagnement sur plusieurs mois** par des **professionnels de l'écriture, cinéastes et scénaristes**. L'objectif du LabDoc est de permettre aux participants de développer un **traitement narratif complet** et abouti de leur film.

Le programme alterne :

- Des **sessions collectives d'écriture** en résidence ;
- Des **suivis individuels** ;
- Des **rencontres avec des professionnels du cinéma** et des **masterclasses**.

Article 2 — Conditions d'éligibilité

Les scénaristes doivent remplir les conditions suivantes :

1. **Résider et/ou être de nationalité** de l'un des pays du bassin méditerranéen ;
2. Porter un projet de **premier ou deuxième long métrage de documentaire** ;
3. Posséder **obligatoirement une bonne connaissance de l'anglais**, afin de pouvoir échanger avec les intervenants dans l'une ou l'autre langue ;
4. Dans le cas où deux personnes portent un projet, seule l'une des deux sera prise en charge par Meditalents ;
5. Les candidatures sont recevables que le projet soit **accompagné ou non d'une société de production**.

Les lauréats sont tenus de **lire les projets des autres participants**.

Article 3 — Organisation de la résidence

Le programme comprend :

- **2 sessions d'écriture en présentiel** ;
- **1 intersession en distanciel** ;
- Un **accompagnement personnalisé** : un intervenant suit les porteurs de projets tout au long de l'année, les autres intervenants pouvant varier.

Les **8 porteurs de projets** sont sélectionnés par un comité composé de professionnels.

Entre chaque session en présentiel, les lauréats doivent avancer sur l'écriture de leur scénario avant la session suivante. Ils bénéficient pour cela d'un **point d'étape individuel en distanciel** avec les professionnels qui les accompagnent.

La **non-participation à la première session** et/ou l'**absence injustifiée** à l'une des autres sessions pourront être un **motif d'exclusion**.

Article 4 — Modalités de candidature

L'appel à projets est **ouvert du 1^{er} novembre au 31 décembre 2026**. Les candidatures doivent être transmises **au plus tard le 31 décembre 2026 à 23h59** via le **formulaire en ligne disponible sur le site internet : www.meditalents.net**

Aucune candidature transmise hors du formulaire prévu à cet effet ne sera prise en compte.

Chaque dossier devra être présenté dans un **seul document PDF** rédigé en **français et/ou en anglais**, ne dépassant pas **10 pages, tout compris**, et comportant obligatoirement les éléments suivants :

1. **Synopsis court** (500 caractères maximum) ;
2. **Synopsis long** présentant l'histoire, sa structure, ses personnages, son genre ;
3. **Note de parcours d'auteur** : de forme libre, l'auteur y parle de sa vie ou du projet, comme il le souhaite, et explique **pourquoi il postule aujourd'hui à cette résidence et pourquoi ce projet** ;
4. **CV** comportant les **coordonnées et l'adresse unique de résidence** du candidat ou de la candidate, sa **date de naissance** ainsi que les **liens de visionnage** des précédents films et travaux réalisés ;
5. **Photo libre de droits** (72 DPI minimum ; JPG) ;
6. **Présentation et coordonnées du producteur**, si existant sur le projet.

Attention : tout dossier incomplet, non conforme, ou transmis après la date limite, sera **considéré comme éligible**.

Article 5 — Sélection

Les projets seront examinés par un **Comité de sélection** composé de **professionnels du cinéma**.

Les résultats seront communiqués par courrier électronique à l'adresse indiquée dans le dossier de candidature.

La décision du comité est **souveraine, non motivée et sans appel**.

Article 6 — Frais d'inscription et conditions financières

Les auteurs sélectionnés s'acquitteront de **frais de participation de 500 €** par projet, à régler après confirmation de leur sélection. Les frais de participation devront obligatoirement être acquittés avant le 1^{er} jour de la 1^{re} session. **Le non-règlement des frais de participation dans les temps impartis est un motif d'exclusion du programme**.

Meditalents collaborera avec tout partenaire institutionnel, à l'initiative de l'auteur sélectionné, afin de faciliter le règlement des frais de participation.

Meditalents prend en charge :

- L'**hébergement** (uniquement pour les participants venant de l'extérieur de la ville hôte de la résidence, Marseille) ;
- Les **déjeuners** des participants pendant les sessions ;
- Les **billets d'avion ou de train aller-retour du lieu de résidence déclaré** (billet économique, hors suppléments bagages en soute), pris en charge par Meditalents, l'un de ses partenaires, ou un organisme ou fonds de mobilité auprès duquel le participant ou la participante devra prioritairement solliciter une prise en charge.

Les participants doivent disposer d'une **assurance personnelle médicale et de responsabilité civile** couvrant la durée du programme.

Article 7 — Engagement des lauréats

Les lauréats s'engagent à :

- Être **présents en présentiel à toutes les sessions** de la résidence, et se rendre disponibles en distanciel pour les points d'étape ;
- Ne pas être engagés dans un autre programme, atelier, tournage ou événement susceptible d'entraver leur participation ou la bonne avancée du travail exigé par la résidence ;
- Permettre à Meditalents toutes communications relatives à la participation du résident, qu'elles soient internes ou externes ;
- **Mentionner Meditalents et le LabDoc** dans tout support de communication du projet :
« *Projet accompagné par Meditalents – LabDoc 2027* », accompagné du logo Meditalents qui sera transmis aux résidents sélectionnés.
Si, pour des raisons de mise en page, le texte ne peut figurer sur le support de communication du projet, la présence du logo est obligatoire. Le logo ne devra faire l'objet d'aucune transformation.
- Respecter les règles de **vie collective**, de **confidentialité** et de **respect mutuel** établies dans la charte interne de Meditalents.

Article 8 — Données personnelles

Les informations collectées dans le cadre de la candidature sont destinées exclusivement à l'association Meditalents pour le traitement des dossiers.

Conformément à la législation en vigueur, chaque candidat dispose d'un **droit d'accès, de rectification et de suppression** de ses données personnelles sur simple demande à : contact@meditalents.net.

Article 9 — Prévention et gestion des violences, du harcèlement et des comportements sexistes (VHSS)

Meditalents applique une **politique stricte** contre toute forme de **violence, de harcèlement moral ou sexuel, de discrimination ou de comportement sexiste**.

Chaque résident, intervenant ou membre de l'équipe s'engage à adopter un comportement respectueux et à contribuer à un cadre de travail **sain, bienveillant et inclusif**.

- Meditalents s'appuie sur la **Charte VHSS** adoptée par l'association et s'aligne sur les principes du **Collectif 50/50** et du **CNC**.
- Tout fait signalé devra faire l'objet d'un **signalement confidentiel** auprès de la référente VHSS désignée par Meditalents, qui pourra, selon la gravité, saisir la direction et les autorités compétentes.
- En cas de manquement avéré, **Meditalents se réserve le droit d'exclure immédiatement** la personne concernée de la résidence, sans remboursement ni compensation.

Une Charte VHSS sera transmise à tous les résidents et intervenants avant leur entrée au programme. Elle devra être lue et approuvée par chacun d'entre eux. La non-acceptation de la Charte VHSS est un motif d'exclusion du programme.

Article 10 — Acceptation du règlement

La participation au LabDoc implique l'**acceptation pleine et entière du présent règlement**.

Tout manquement à ces dispositions pourra entraîner l'**exclusion du programme**, sans remboursement des frais d'inscription.

